

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS												
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus											
CAHORS — D.	6 25	12 47	5 52	PARIS — D.	2 30	9 30	7 30	CAHORS — D.	4 42	11 42	5 25	TOULOUSE D	5 20	11 20	3 40	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 10	CAHORS D.	7 45	11 30	5 10	Lamadeleine.	7 56	11 44	5 21
Mercure.	6 41	1 26	6 19	— Express.	8	5 45	3 15	Sept-Fonts.	4 53	11 23	5 37	BORDEAUX.	5 20	11 20	9 30	Cabesut, halte	7 48	11 40	5 18	Arcambal.	8	11 54	5 28	Toirac.	8 10	12 3	5 34
Parnac.	7 3	1 34	6 28	BORDEAUX.	8 40	3 55	8 55	Ciezac.	5 11	11 23	5 37	Montauban D	7 25	10 35	4 40	Vers.	8 11	12 15	5 38	St-Géry.	8 13	12 18	5 44	Montbrun, hal.	8 20	12 22	5 43
Luzsch.	7 3	1 34	6 28	M.-Libos.—D.	8 40	3 55	9 3	Labenne.	5 20	11 39	6 11	Founeau.	7 40	10 49	4 54	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Géry.	8 31	12 42	5 53
Castelfranc.	7 18	1 47	6 44	Fumel.	8 48	3 55	9 3	Montpezat.	5 20	11 39	6 11	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Géry.	8 31	12 42	5 53
Puy-l'Évêque.	7 31	1 59	6 58	Fumel.	8 48	3 55	9 3	Bordeaux.	5 45	12 6	6 42	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Géry.	8 31	12 42	5 53
Duravel.	7 43	2 8	7 8	Solrac-Touzac.	9 1	3 23	9 16	Caussade.	5 55	12 16	6 56	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Géry.	8 31	12 42	5 53
Solrac-Touzac.	7 53	2 18	7 18	Duravel.	9 10	3 38	9 26	Réalville.	6 5	12 26	7 8	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Géry.	8 31	12 42	5 53
Fumel.	8 6	2 29	7 32	Puy-l'Évêque.	9 19	3 48	9 36	Albiac.	6 13	12 34	7 18	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Géry.	8 31	12 42	5 53
M.-Libos.—A.	8 13	2 35	7 39	Castelfranc.	9 34	4 5	9 52	Founeau.	6 22	12 43	7 28	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Géry.	8 31	12 42	5 53
BORDEAUX.	8 51	2 49	8 11	Luzsch.	9 47	4 19	10 6	Montauban. A.	6 39	1	7 45	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Géry.	8 31	12 42	5 53
PARIS. — Dr.	11 46	4 18	11 2	Parnac.	9 57	4 30	10 17	BORDEAUX.	10 40	6 05	7 45	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Géry.	8 31	12 42	5 53
				Mercure.	10 9	4 43	10 29	TOULOUSE. A.	8 25	3 55	9 41	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Géry.	8 31	12 42	5 53
				CAHORS.—A.	10 25	5 1	10 47					St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Cirq, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Géry.	8 31	12 42	5 53

Cahors, le 21 Mai.

## LA CRISE MINISTÉRIELLE

La crise ministérielle que l'on prévoyait est ouverte depuis mardi soir. L'ordre du jour équivoque imaginé par les amis du Cabinet et auquel le gouvernement s'était rallié avec empressement, n'a réuni que 257 voix contre 275. La discussion qui a précédé le vote a été aussi peu intéressante que possible. M. le ministre des finances ne pouvait défendre évidemment que par de bien faibles arguments des projets budgétaires qui prêtent le flanc à toute sorte de critiques. M. le président du Conseil a tenté de reprendre sans plus de succès l'argumentation de son collègue, mais il s'est vite aperçu, par l'indifférence que lui témoignait la Chambre, que la véritable question portée devant le Parlement n'était pas une question budgétaire. Il a été d'ailleurs le premier à le reconnaître dans la dernière partie de son discours lorsqu'il a déclaré que ses adversaires cherchaient surtout à infliger un blâme à la politique générale de son Cabinet.

M. Goblet a répondu de son mieux à des critiques qui ne lui étaient pas directement adressées, mais qui étaient au fond de la pensée de bien des députés. « Quels griefs avez-vous contre le gouvernement ? » s'est-il écrié, et sans attendre une réponse qu'il n'eût été que trop facile de lui faire, il s'est livré à une apologie de sa politique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et il a affirmé qu'elle avait l'entière approbation du pays. « J'en atteste, a-t-il dit, ces élections successives qui viennent témoigner du progrès de l'opinion républicaine. »

Si la droite a perdu en effet beaucoup de terrain en ces derniers temps, ce n'est certes pas à la direction qui a été donnée aux affaires depuis le mois d'octobre 1885 qu'il faut imputer ses échecs dans les élections partielles.

Il n'était venu à l'esprit de personne, sauf à celui de M. Goblet, de faire honneur au gouvernement des succès remportés par exemple par M. Ribot, dans le Pas-de-Calais, par M. Rodat, dans l'Aveyron ou par M. Vignancour, dans les Basses-Pyrénées. Nous croyons, au contraire, que la politique négative et impuissante du Cabinet actuel aussi bien que celle du Cabinet précédent a soulevé dans le pays un mécontentement presque général. M. le président du Conseil déclare, il est vrai, que s'il n'a pas accompli de plus grandes œuvres, c'est qu'il n'y avait pas dans la Chambre une majorité prête à le soutenir. Mais le devoir du gouvernement, en présence de la division des partis, était précisément de prendre courageusement l'initiative des réformes utiles, et de repousser avec énergie celles qui lui paraissaient détestables. Or, sur toutes les questions les plus importantes, il n'a jamais fait connaître son avis, il a laissé la Chambre discuter au hasard et prendre en considération les projets les plus étranges et condamnés d'avance à ne pas aboutir.

Si l'on examine la répartition des votes dans le scrutin sur l'ordre du jour favorable au gouvernement, on voit que le Cabinet a été soutenu par la majorité de l'extrême-gauche, par toute la gauche-radical, et par les indépendants que leurs affinités rapprochent des deux groupes radicaux. L'ex-

trême gauche qui avait engagé la lutte par l'organe de M. Camille Pelletan n'a pas été, loin de là, unanime à le soutenir. Les radicaux ne demandaient pas mieux au fond que de sacrifier le principe sacré des « économies » à l'existence d'un Cabinet où ils comptent tant d'amis dévoués à leur cause. Ce sont les véritables vaincus de la journée de mardi. Les vainqueurs sont les membres de l'union des gauches qui ont voté à la presque unanimité contre le ministère, et dont les bulletins se sont mêlés cette fois à ceux des membres de la droite ; ce sont eux d'ailleurs qui ont mené la campagne contre le ministère, et leurs journaux ne prennent pas la peine de dissimuler toute la joie que leur cause la chute de M. Goblet. Nous n'avons pas les mêmes raisons de pousser des cris de triomphe. Mais si la crise ministérielle devait avoir pour résultat d'imprimer à notre politique intérieure et extérieure une toute autre direction, si une politique plus ferme, plus uniforme, moins sujette à des retours imprévus, devait succéder à la politique d'hésitation et de concession au radicalisme que le précédent cabinet a toujours suivie, nous n'hésiterions pas à nous en féliciter.

Si l'on était d'ailleurs en droit de tirer des conclusions du dernier vote de la Chambre, il semblerait bien que c'est là ce qu'elle désire et que c'est cette pensée qui doit inspirer les membres du nouveau gouvernement.

M. de Freycinet a vu jeudi, dans l'après-midi, le président de la République, qui lui a demandé s'il consentirait à se charger de la formation d'un cabinet.

M. de Freycinet a répondu qu'avant de prendre une détermination, il était nécessaire, vu les difficultés de la situation, qu'il conférât avec un certain nombre d'hommes politiques.

En sortant de l'Élysée, M. de Freycinet est allé conférer avec le président de la Chambre.

**Le général Boulanger.** — L'*Intransigeant* demande l'organisation d'un immense pétitionnement dans toute la France pour le maintien du général Boulanger au ministère de la guerre.

Les journaux opportunistes et les journaux conservateurs combattent, au contraire, vivement le maintien du général Boulanger.

Les journaux radicaux promettent leur appui à M. de Freycinet s'il adopte hardiment une politique de réformes républicaines.

## LA CRISE ET LA PRESSE

**Le Soleil** dit que, si la crise devait recevoir sa solution logique, les portefeuilles iraient aux vainqueurs, c'est-à-dire aux opportunistes ; ce sont eux les héros de la journée ; c'est M. Ferry qui a poussé ses soldats à l'assaut, tandis que les troupes de M. Clémenceau désertaient pour aller grossir les bandes ministérielles.

**La République française** se demande qui recueillera la succession de M. Goblet ? Ce président du conseil, dit-elle, quel que soit le groupe gouvernemental auquel on le demande, nous saluerons avec joie son arrivée au pouvoir, s'il a du sang-froid, de la netteté, de la décision ; pour tout dire, du caractère.

**La Justice** dit que, si regrettable que soit la crise, on ne peut qu'y voir un avantage pour le pays et pour la République. La Chambre a une politique budgétaire, le cabinet qui viendra sait ce qu'il aura à faire pour vivre.

**Le Figaro** conseille à M. Grévy de confier la mission de former un cabinet à M. Clémenceau, dont il serait certainement débarrassé au bout de huit jours.

**L'Intransigeant** dit que le ministère Clémenceau est devenu comme jadis.

Mais il n'osait pas. Une honte secrète, une timidité insurmontable le retenait.

Qu'irait-il faire, là-bas ? Ne savait-il point, par expérience, qu'il serait accueilli comme un gêneur ?

Et puis, n'était-il pas, au fond, un objet de curiosité pour les uns, de moquerie pour les autres de sympathie pour personne.

Il fumait sa pipe tristement, et ces dimanches lui paraissaient horriblement longs, presque aussi long qu'autrefois les journées passées à contempler l'Océan.

Jean savait que sa fille devait se marier. Il connaissait, pour l'avoir entrevu, son amoureux. Sidonie avait dit : « C'est le jeune homme brun qui est entré chez nous le soir de votre arrivée. »

Mais, sur ce sujet comme sur toutes choses, la jeune fille se trouvait d'une réserve presque absolue. Du reste, la date du mariage n'était pas fixée — dans trois mois, six mois peut-être. Jean en réfléchissant à cette réserve extrême de sa fille, eut des soupçons humiliants pour lui-même. « On hésite, on retarde le mariage, pensa-t-il, parce que l'on craint que je ne veuille y assister. » Il résolut d'interroger Sidonie.

Un lundi matin, la petite arriva plus tard que d'habitude. Son père lui dit :

— J'étais inquiet... j'ai craint que tu ne fusses malade.

Elle répondit : Non. Mais il remarqua son air préoccupé et ses yeux rougis.

— Tu as du chagrin, lui-dit. Voyons, conte-moi ça. Je suis ton père, n'est-ce pas ? Mais elle détourna la tête.

Il insista.

et son bouquet. Ce temps de la jeunesse et de l'amour, le frais visage de la nouvelle épouse, ses souvenirs enfin, c'était cet endroit solitaire qui, seul, pouvait les lui rendre. Le reste, là-bas au village, les amis vieillies, la Jeanne à Rémusat, mère de sept enfants, le village lui-même, transformé, embelli, modernisé, non, ce n'était pas ce qu'il cherchait en y retournant.

Seulement ici il reverrait l'image du vieux père et de la Jeannette de vingt ans, morts tous deux.

Jean cueillit philosophiquement des figues au figuier poussé près de la treille ; elles avaient conservé leur goût exquis. Il cueillit aussi un beau raisin, tira de l'eau fraîche du puits, et avec le pain acheté au village, il fit un excellent repas. Puis il alla cultiver le jardin que des herbes sauvages envahissaient.

Le lendemain, comme il était en train de bêcher, il vit paraître sa fille, Sidonie.

La jeune fille lui dit :

— Père, je viens faire votre ménage. Papa et maman m'ont commandé.

Il l'embrassa, et il sentit qu'il l'aimerait.

Elle vint tous les jours. La présence de cette belle enfant, née de lui, était un charme infini dans sa vie de solitaire. Il était reconnaissant à elle de venir, et aux autres de l'envoyer. Si elle tardait, par hasard, il se portait sur l'aile de la maisonnette, et il la regardait monter, grimper la colline avec la légèreté d'un jeune chevreau.

C'était elle qui lui apportait son tabac et ses provisions. Quant aux nouvelles du village, il n'en demandait pas ; il ne se souciait pas d'en avoir ; tout ce monde lui était étranger. Il ne s'informait pas non plus de ce que faisaient les Rémusat, et

Sidonie, discrète, ne parlait jamais de la maison. Une chose pourtant préoccupait Jean Théric. Il trouvait sa fille très assidue à remplir ses devoirs vis-à-vis de lui, mais trop réservée, — réservée jusqu'à la froideur.

Il l'aurait voulu plus expansive, et la jalousie le prenait, en pensant que ce qu'elle faisait, c'était par obligation, par calcul peut-être, si non de sa part à elle, du moins de la part des Rémusat.

De quel droit la gardaient-ils avec eux.

Pourquoi ne demeurait-elle pas avec son père ? Cependant il n'osait pas lui proposer de rester à la bastide, car il remarquait chez la jeune fille un empressement à retourner au village, aussitôt que le dîner était prêt et que le jour tombait.

Un soir, il se hasarda à lui dire :

— Sidonie, tu devrais habiter ici, avec moi. Elle ne répondit pas.

Il craignit aussitôt de l'avoir contrariée, et il se hâta d'ajouter :

— Ne t'inquiète pas, va ! je plaisante. Il suffit que tu viennes chaque jour.

Il sentait qu'il ne pouvait se montrer bien exigeant lui, un sauvage, vis-à-vis de cette jeune fille qui n'avait pas été élevée comme une campagnarde et que c'était bien assez de la corvée qu'elle acceptait de monter tous les matins à la bastide et de ne repartir qu'à la nuit.

Le dimanche, Sidonie ne venait pas. Elle restait au village, pour aider sa mère à servir les clients. Ces jours-là, Théric s'ennuyait à mourir. L'infini du ciel bleu, monotone comme la mer, la campagne silencieuse, lui étaient insupportables ; et, parfois, il songeait à descendre au village, à se mêler au monde, à devenir enfin un être socia-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LA RÉSURRECTION DE JEAN THÉRIC

PAR ALBERT DÉTHEZ.

VIII

Il pensa que, sa présence dans le village pouvant gêner ces braves gens et, paraissant désagréable à tout le monde, il ferait mieux de n'y plus mettre les pieds. Tout en hâtant le pas, il se disait : « Cette femme que j'ai vue hier, que je viens de revoir chez ce négociant, j'ai beau savoir que c'est la mienne, elle ressemble si peu à la Jeannette d'autrefois, que je crois que ce n'est pas elle. »

Le passé et le présent, la réalité et le souvenir étaient si différents les uns des autres que Jean reconnut, au milieu de ses perplexités, que l'amour-propre et la crainte de paraître lâche le poussaient seuls à réclamer sa femme.

Il remonta à sa campagne. Quand il fut seul, là haut, il se retrouva tout à fait calme, et quasi heureux dans ce monde d'objets familiers, qui, lui du moins, n'avait point changé. C'était le cadre de sa jeunesse, cette humble maisonnette aux murs recouverts de lierre grimpaient, avec la toiture rouge et la treille qui l'ombrageait. Tout cela résistait, avec l'entêtement de la fidélité, aux ravages des années, à l'action du temps. Montant dans le bois, Jean Théric suivit un sentier où Jeannette, un peu après leur mariage, cueillit des violettes et s'en fit un bouquet. Jean revit Jeannette

menceau s'impose : ce serait neuf, intéressant et vraiment conforme aux lois du parlementarisme. « Le député du Var ne serait pas, d'ailleurs, ajoutait-il, éloigné d'accepter la mission de former un cabinet. »

**Le Cri du peuple** met également M. Clémenceau en demeure de prendre le pouvoir.

**Le Gaulois** ne dissimule pas les difficultés que rencontrera l'homme politique chargé de former le nouveau ministère. S'il reprend le général Boulanger, les opportunistes se retourneront contre lui ; s'il ne le reprend pas, comment ramènera-t-on les 257 voix républicaines qui ont, en somme, voté pour le ministre de la guerre ?

**L'Autorité**, journal de M. de Cassagnac, dit : Si le général Boulanger reste au ministère, nous n'aurons obtenu, par la chute du cabinet, qu'une satisfaction platonique et nous aurons le regret de n'être pas assurés que les périls de l'extérieur soient enfin et pour longtemps dissipés.

**Le Petit Journal**, après avoir constaté que le cabinet Goblet est honorablement et crânement tombé, dit que la droite vient de faire l'essai de sa force et qu'elle doit être fière du résultat. Désormais, il faudra compter avec elle. Y a-t-il lieu, pour l'extrême gauche, de triompher dans ces conditions ? C'est une question délicate qu'il faudra examiner quand le nouveau ministère sera composé.

**Le Temps** : Le programme de la commission du budget doit être pour tout le monde le programme de la majorité qu'il a ralliée, c'est le meilleur et même le seul qui puisse aboutir dans cette Chambre. Il exclut, en effet, les réformes politiques non que son auteur et ses amis y renoncent, mais ils reconnaissent qu'il est à la fois trop tard et trop tôt pour les proposer ou les imposer à la Chambre.

**Le Journal des Débats** est d'avis que la majorité qui a voté contre le ministère est composée, en majeure partie, d'hommes que la politique intérieure du cabinet présidé par M. Goblet inquiétait presque toujours, et que son attitude en présence des difficultés extérieures, ne rassurait pas également à tous les moments. Ils ont pensé que, dans les circonstances actuelles, la France avait besoin de compter sur une politique plus ferme, plus uniforme, moins sujette à des retours imprévus, mieux garantie contre les imprudences et les audaces de certaines amitiés trop compromettantes. Telle est, ce nous semble, la signification du vote qui a renversé le ministère, et c'est cette pensée qui devra présider à la formation du nouveau cabinet.

**La Gazette de France** : On dit beaucoup que notre ambassadeur à Berlin aurait fait savoir à M. Grévy que M. de Freycinet était *persona grata* à la cour du roi de Prusse, de même que M. Ferry pour les affaires étrangères. Avant peu nous verrons ce qu'il faut en croire, tout étant possible. Au point où nous voilà arrivés, il ne faut rien qualifier d'in vraisemblable.

## INFORMATIONS

**Ministère de l'agriculture.** — Il se pourrait que la suppression du ministère de l'agriculture fût prochainement décidée. Les directeurs des ministères du commerce, des finances et des travaux publics ont été invités à examiner comment les services de l'agriculture et ceux des forêts pourraient être répartis dans les attributions respectives de ces trois départements.

Alors la jeune fille éclata en sanglots. Il lui fit avouer la cause de sa douleur : son amoureux l'avait laissée. Le mariage était rompu parce que — parce que...

Jean insista encore : — Parce que, dit Sidonie, les parents du jeune homme ne voulaient plus d'une jeune fille qui n'avait plus de bien.

Jean comprit et réfléchit. Tout à coup : — Rassure-toi, dit-il à sa fille, ton mariage se fera ; je t'en donne ma parole.

Elle s'en alla le soir, heureuse de cette promesse.

Théric pensait : — Il est bien certain maintenant que je suis de trop. Mon retour ne cause que des malheurs. Ma femme s'était mariée ; ma fille avait hérité. On me croyait mort et j'arrive, comme un revenant, pour reprendre ma place que légitimement d'autres occupaient. La vie de ceux que j'aimais, et qui m'aimaient, brisée par mon départ, s'était reformée avec le temps, reformée sans moi, en dehors de moi. Je reviens pour tout déranger, pour briser cette vie nouvelle. Je commence à croire que les morts qui ressuscitent n'ont pas raison, — je m'en vais.

Et il partit, n'emportant qu'un petit paquet, sa blouse de paysan, une faucille, décidé à se louer comme moissonneur chez des gens qui ne l'avaient pas connu autrefois, aux yeux desquels il serait un individu quelconque, venant n'importe d'où un étranger, n'importe qui, tout — excepté le fantôme importun : LE MORT.

FIN

**L'essai de mobilisation** dont on a tant parlé pourrait fort bien, dit la *France militaire*, être abandonné.

Nous apprenons, en effet, qu'un groupe de députés vient de faire auprès du ministre de la guerre une démarche pressante, à l'effet d'affecter à l'instruction de 30,000 hommes (art. 17 de la loi), les cinq millions demandés pour la mobilisation d'un corps d'armée.

« Le stage de ces non-exercés serait de six semaines.

» Notre véritable cause d'infériorité, la seule grave vis-à-vis des Allemands, tient à ce que notre compagnie d'infanterie, qui ne compte en temps de paix, que 50 hommes, en reçoit 200 au moment de la mobilisation, tandis que la compagnie allemande, qui en a 120, reçoit seulement un complément de 430.

» Dans les premières grandes rencontres, l'infanterie perdra 100 ou 150 hommes peut-être. Huit jours après la déclaration de guerre, elle se présentera avec 4 réservistes sur 5 soldats. De plus, elle n'a pas un seul homme de remplacement pour continuer la lutte, tandis que l'Allemagne compte 300 ou 400,000 soldats exercés, de remplacement.

» Le procès qui va se dérouler à Leipzig est gros de menaces. Il a pour but de mettre en relief, aux yeux de l'Europe, les sentiments agressifs de la France. Le grand chancelier espère ainsi, entraîner contre nous l'Autriche et l'Italie, encore hésitantes.

» L'appel de 50,000 hommes (dispensés), versés tous dans l'infanterie, dès le mois prochain atténuerait ce grave danger.

» L'Allemagne a, du reste, pris les devants, lorsqu'elle appelait ses réserves pour les exercer au tir du fusil à répétition.

» Serons-nous moins prudents qu'elle ?

» Les résultats de l'expérience de mobilisation d'un corps d'armée sont très hypothétiques, etc. »

Tels sont en substance les arguments invoqués par les députés en question, qui mettent au-dessus des discussions byzantines du jour, le salut et l'avenir du pays.

**L'alliance franco-russe.** — La *Tribuna* publie l'entrefilet suivant :

« Des informations diplomatiques, que l'on a lieu de croire exactes, confirmeraient la nouvelle de la conclusion d'un accord politique entre la France et la Russie.

» On ajoute que ce fait a produit une grande sensation à Berlin et à Vienne où l'on s'attend à de prochaines complications.

» Nous ne doutons pas que l'on ne puisse nourrir, à Vienne et à Berlin, des craintes de complications ; mais nous regretterions beaucoup que cette crainte s'étendit également à Rome ou — pourvu que l'on fasse une politique prudente et sensée — les accords franco-russes ne peuvent faire ni chaud, ni froid. »

**Mouvement carliste.** — Les élections municipales espagnoles n'ayant pas été aussi favorables au parti républicain qu'il le pensait et quelques carlistes ayant été élus, au contraire, dans certaines municipalités, un mouvement carliste est appréhendé à la frontière. Le gouvernement vient de prendre toutes les précautions nécessaires en pareil cas.

**Trocadéro.** — Il paraît que le palais du Trocadéro commence à trembler sur sa base.

Depuis quelque temps on remarquait que la galerie de droite fléchissait entre la sixième et la huitième colonne. D'urgence on a commencé des travaux de consolidation, en reprenant en sous-œuvre la reconstruction de la septième colonne.

On croit que l'accident signalé a été causé par des infiltrations qui s'étaient produites dans la maçonnerie.

**A Chenonceaux.** — D'après le *Figaro*, la fortune de M. Wilson serait fort compromise, et, du même coup, sa sœur, M<sup>me</sup> Pelouse, serait obligée de quitter Chenonceaux, entraînée par la débâcle de son frère. Le château offrirait les apparences d'un désastre.

Tous les domestiques, au nombre de quarante-deux, ont été congédiés à la fin du mois d'avril, et ont dû se rendre à Paris pour se faire payer à l'Elysée.

La semaine dernière on a vendu les bestiaux et les chevaux. Les hommes d'affaires de la ville cherchent, pour la châtelaine, des prêteurs sur hypothèque en attendant que le domaine soit mis à louer.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Le personnel des Lycées.** — Le conseil d'Etat vient d'élaborer un projet de décret sur le classement des membres du corps enseignant dans les lycées. Ce projet de décret va être soumis à la signature du président de la République.

La réforme essentielle consacrée par le projet consiste dans la suppression des catégories de

lycées. Pour saisir toute l'importance de cette réforme, il faut savoir qu'il y avait jusqu'ici trois catégories de lycées, et que les professeurs ne pouvaient guère obtenir d'avancement qu'en se déplaçant, qu'en passant par exemple, d'un lycée de 3<sup>e</sup> catégorie à un lycée de 2<sup>e</sup>, etc., etc. Un agrégé débutant avait 3,700 fr. en 3<sup>e</sup> catégorie, 4,100 fr. en 2<sup>e</sup> catégorie, 5,100 fr. en 1<sup>re</sup>. Un licencié débutant touchait un traitement fixe de 2,600 fr. en 3<sup>e</sup> catégorie, 3,000 fr. en 2<sup>e</sup>, 4,000 fr. en 1<sup>re</sup>.

Ajoutons que les lycées de Paris, celui de Versailles et quelques autres étaient classés hors catégorie, avec un traitement différent, ce qui compliquait encore l'échelle d'avancement. Désormais l'avancement sera personnel et aura lieu sur place.

Le projet institue un grand nombre de classes personnelles, et règle le passage de l'une à l'autre, passage qui aura lieu de cinq ans en cinq ans ; en voici les principales dispositions :

1<sup>o</sup> Il est institué quatre classes de proviseurs avec les traitements suivants : 6,000 francs ; 6,500 fr. ; 7,000 fr. ; 7,500 fr. auxquels il faut ajouter 500 fr., traitement supplémentaire des agrégés ;

2<sup>o</sup> Quatre classes de censeurs : 3,800 fr., 4,400 fr., 5,000 fr., 5,600, auxquels il faut ajouter 5,000 fr., traitement supplémentaire des agrégés ;

3<sup>o</sup> Six classes d'économistes, aux traitements de 4,000, 4,500, 5,000, 5,500, 6,000, 6,500 francs ;

(Ces trois ordres de fonctionnaires continuent à être logés, chauffés, éclairés, meublés, etc., dans les établissements auxquels ils sont attachés).

4<sup>o</sup> Six classes de professeurs agrégés avec des traitements de 3,700, 4,100, 4,500, 5,900, 5,300, et 5,700 francs ;

5<sup>o</sup> Six classes de professeurs licenciés, ou chargés de cours, qui jouiront des traitements suivants : 2,800, 3,200, 3,600, 4,000, 4,400, 4,800 francs ;

6<sup>o</sup> Quatre classes de professeurs de gymnastique, qui jouiront des traitements suivants : 1,200, 1,400, 1,600, 1,800 fr. ;

7<sup>o</sup> Six classes de maîtres élémentaires de l'enseignement classique et de l'enseignement spécial, aux traitements de : 2,100, 2,300, 2,580, 2,700, 2,900, 3,100 fr.

Les heures supplémentaires faites par les professeurs agrégés ou licenciés continuent à être payés 5 francs l'heure.

**Magistrature.** — Par décret du président de la République, en date du 12 mai, notre compatriote, M. Albert Louis, juge d'instruction à Mascara (Algérie), nommé dernièrement juge à Aoch, vient d'être nommé juge au tribunal de première instance de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), en remplacement de M. Nicolin, nommé à Mascara.

**Ponts et chaussées.** — Par décision du ministre des travaux publics, M. Delon, chargé des fonctions d'ingénieur ordinaire à Figeac, est, en outre, attaché en la même qualité au service des études et travaux relatifs au régime général du bassin du Lot, en remplacement de M. Caillé, appelé à d'autres fonctions.

**Chemin de fer.** — M. Soulane, entrepreneur à Eauze (Gers), a été déclaré adjudicataire, avec un rabais de 17 0/0, de l'achèvement du 6<sup>e</sup> lot (viaduc de Calamane).

**Retraite.** — Par décret inséré au *Bulletin des Lois*, il a été accordé une pension de retraite de 645 fr., avec jouissance du 11 février 1887, à M. Jean Valette, gendarme de la compagnie de la Dordogne, né le 8 juin 1855 à Meyssac (Corrèze), demeurant aux Quatre-Routes, canton de Vayrac : perte de l'usage d'un membre.

**Exposition universelle.** — Les membres du comité départemental d'admission à l'Exposition universelle de 1889, réunis à la préfecture, ont procédé à la nomination des membres du bureau, pour l'arrondissement de Cahors.

Ont été nommés :  
Président d'honneur, M. le Préfet du Lot.  
Président, M. Béral, sénateur.  
Vice-Président, M. Siroch, maire de Cahors.

Assesseurs, MM. Pierre Dufour et Delpech.  
Secrétaire trésorier, M. Rey, de St-Denis.  
Secrétaire adjoint, M. Malinowski.

**Arrestation.** — M. Fournié, notaire à Souillac, a été arrêté, lundi, sous l'inculpation d'abus de confiance et de faux. Il a été écroué à la prison de Gourdon.

## Un prodigieux calculateur

Nous venons de recevoir dans nos bureaux la visite du jeune Inaudi, le merveilleux Calculateur dont nous avons annoncé, il y a quelques jours, la prochaine arrivée. Il a bien voulu nous donner un échantillon de son savoir faire, qui dépasse tout ce qu'en ont dit les journaux. En une seconde il nous a fait des soustractions de plusieurs milliards. A peine les chiffres étaient-ils énoncés que, sans plume et sans papier, il résolvait le problème.

Nous lui disons la date de notre naissance, et aussitôt il nous répond combien nous avons vécu d'années, de mois, de jours, d'heures, de minutes, de secondes, quel jour de la semaine nous sommes né. Il nous apprend que nous avons vécu un milliard trois cent vingt-huit millions quatre-vingt-quatorze mille quatre cents secondes.

Il extrait avec la même facilité les racines carrées et les racines cubiques, et résout les problèmes les plus compliqués.

On est véritablement stupéfait de cette mémoire extraordinaire et de cette puissance de calcul.

Les représentations que donne le jeune Inaudi, outre l'attrait de la nouveauté et de l'extraordinaire ont, en même temps, un caractère scientifique.

Nous sommes certain qu'il y aura foule pour aller le voir et l'entendre. Que chacun prépare à l'avance ses problèmes.

Nous apprenons qu'une première séance aura lieu ce soir, samedi, au Café Tivoli.

## GRAND CONCOURS A CAHORS

Littéraire, Historique, Scientifique et Artistique.

### Programme

#### 1<sup>o</sup> LITTÉRATURE

1<sup>o</sup> Littérature française. — Tous les genres en prose ou en poésie : ode, éloges, fable, comédie, poème, drame, roman, nouvelle, conte, satire, etc.

2<sup>o</sup> Littérature en langue populaire ou patois. — Même latitude aux écrivains.

3<sup>o</sup> Recueils de légendes, chants français ou patois, de cantiques, de dictons, usages locaux.

#### 2<sup>o</sup> HISTOIRE

Copie de chartes, mémoires, actes, terriers, documents quelconques offrant un intérêt historique. Biographies d'hommes illustres ou de personnalités importantes soit au point de vue général, soit même au point de vue simplement cantonal. — Monographies de communes, cantons, châteaux, églises, anciens districts ou subdivisions territoriales. — Généalogies inédites de familles d'une notoriété suffisante.

Recueils copiés de délibérations intéressantes les paroisses avant 1789 ; de délibérations communales pendant la Révolution, le premier empire, la Restauration.

Etude sur l'instruction populaire avant 1789 etc.

#### 3<sup>o</sup> SCIENCES

Mémoires ou travaux scientifiques sur la botanique, l'ornithologie, la zoologie, l'archéologie, paléontologie, la statistique, la géologie, la géographie, la climatologie, la mortalité, et généralement toutes sortes de statistiques scientifiques ou industrielles.

#### 4<sup>o</sup> ARTS

Recueils d'estampes, de gravures, sculptures, dessins, collections de photographies représentant des peintures, monuments, ruines, sites, panoramas, armures, vieux meubles, vieilles chartes.

Albums divers.

Etudes sur l'art gallo-romain.

Publications typographiques et lithographiques, etc.

#### CONDITIONS ESSENTIELLES

1<sup>o</sup> Le concours est absolument gratuit ;  
2<sup>o</sup> Nul n'en est exclus ;  
3<sup>o</sup> Tout travail présenté doit intéresser l'ancien Quercy ou le département du Lot. Cette condition sera rigoureusement exigée ;  
4<sup>o</sup> Le jury d'examen sera choisi de préférence en dehors des membres résidents ;  
5<sup>o</sup> Les concurrents adresseront franco leurs travaux à M. le président de la Société des Etudes du Lot, à Cahors, avec cette mention bien apparente : *destiné au concours*, au-dessous de laquelle l'auteur aura inscrit une devise reproduite dans une enveloppe cachetée renfermant ses noms et adresse.

#### CLÔTURE DU CONCOURS

Le concours sera clos le 15 juin 1887.

#### RÉCOMPENSES

Les récompenses consistant en plusieurs médailles de vermeil, d'argent et de bronze, diplômes, beaux ouvrages littéraires, historiques et scientifiques, seront décernées à Cahors, en séance solennelle, au courant du mois de juillet 1887.

Les lauréats seront prévenus à l'avance de manière à pouvoir y assister.

La presse locale publiera le résultat général.

\* \* \*

La Société des Etudes fait appel, notamment, à ses membres correspondants, aux membres du clergé, aux instituteurs, aux personnes exerçant des professions libérales, aux jeunes gens, — à tous enfin.

Tout travail méritant, quel que soit son genre, sera récompensé.

Du vaste champ intellectuel ouvert aux concurrents, la Société, respectueuse des opinions de chacun, mais soucieuse de son bon renom, n'exclura que les écrits ayant une tendance à la discussion politique ou religieuse.

**Toulouse.** — On annonce que le ministre de la guerre a accordé le concours de la garnison pour le carrousel et la cavalcade que se propose d'organiser le comité des fêtes de l'Exposition.

**Commune de Crégols**

(De notre correspondant particulier)

Un accident qui a eu des suites très malheureuses a eu lieu le 11 mai, au castron de Saint-Martin-Labouval.

Le nommé St-Martin Gaston, âgé de dix-sept ans, travaillait à la carrière de phosphates, et tournait la manivelle du treuil qui montait la vana remplie de phosphate, lorsqu'à un moment donné, il laissa échapper la manivelle et se laissa tomber dans le vide d'une hauteur de quatorze mètres. La mort a été instantanée.

Ce jeune malheureux était très estimé dans la commune, aussi il a été accompagné à sa dernière demeure par presque toute la population.

**Chambre des notaires.**

Dans leur réunion annuelle, qui a eu lieu ces jours-ci, les notaires de l'arrondissement de Figeac ont procédé au renouvellement de leur bureau.

Ont été élus :

- Président, M. de Sales, de Figeac ;
- Syndic, M. Ayrolles, de St-Céré ;
- Rapporteur, M. Pagès, de Lacapelle-Marival ;
- Trésorier, M. Dufour, de Marcellac ;
- Secrétaire, M. Lacroix, de Fayolles ;
- Membres, MM. Pons, d'Espédaillac, et Vic, de Souceyrac.

**AGRICULTURE**

**Vins.** — Les affaires sur le marché de Bercy et à l'Entrepôt restent calmes ; la tendance est lourde avec un stock important. Les acheteurs ne répondent pas aux avances qui leur sont faites ; ils vivent au jour le jour, ne traitant que pour les besoins immédiats.

Deux causes contribuent à cette situation : d'abord les bruits de guerre qui ont beaucoup influencé sur la consommation, puis l'état de la vigne à l'heure présente. Elle se comporte bien jusqu'ici ; on peut espérer que les gelées tardives ne sont plus à craindre et on se demande si les cours actuels ne seront pas encore réduits par l'attente d'une récolte abondante, aussi bien chez nous qu'à l'étranger. Certes, avant la vendange, nous avons de longs mois à parcourir et bien des accidents à redouter, mais généralement la fin de la phase critique de mai arrivée, il se produit des modifications dans les prix, soit en hausse, soit en baisse, suivant que la vigne a été touchée ou épargnée.

Les vins français, moins nombreux sur le marché parisien que les produits exotiques, ont des cours mieux tenus. Les vins de soutirages conservent leur précédente couleur.

Dans les vignobles de la Gironde, les demandes du commerce de Bordeaux et de l'étranger conservent toujours une certaine activité, mais les achats réalisés n'en sont pas plus nombreux.

Le plus grand calme continue à régner dans les vignobles qui avoisinent la Gironde, et il se maintiendra jusqu'à ce qu'on n'ait plus d'inquiétudes à avoir sur les gelées printanières, et nous touchons à l'époque où toute crainte aura disparu, ce qui amènera nécessairement un réveil des affaires.

Dans le Midi, les affaires sont calmes ; le commerce se réserve, étant sous le poids d'engagements imprudemment contractés au début de la campagne et qui sont une cause de gêne à la fois pour ceux qui les ont pris et la propriété ; pendant ce temps, les vins étrangers occupent le marché au détriment des belles qualités des vins de la région. La situation des détenteurs des beaux vins n'est rien que moins satisfaisante ; seuls, les petits vins vifs et frais sont à la fois inimitables et indispensables.

Dans le Roussillon, les transactions sont limitées, et malgré la légère baisse dont les vins ont été frappés en partie pendant le mois d'avril, les acheteurs sont toujours peu nombreux.

**Nuage artificiel.** — On écrit de Pagny-sur-Moselle, le 13 courant, à la *Dépêche* de Nancy :

On vient d'essayer cette nuit, dans notre com-

me, les nuages artificiels contre la gelée des vignes.

L'alarme a été donnée à 11 h. 40 du soir par les veilleurs de nuit, les clairons et le beffroi de la maîtrise.

Aussitôt, tout le monde s'est porté dans les vignes, où chacun avait son poste désigné à l'avance, ainsi que la quantité de feux qu'il devait allumer.

Ces feux sont fournis par du godron liquide renfermé dans des récipients en tôle, et par du godron à l'état solide dans des trous creusés en terre, de préférence dans les grands chemins, les récipients en tôle étant réservés pour l'intérieur au tant que possible afin de pouvoir les transporter dans le cas de vent contraire.

Les feux, au nombre de 380, sont destinés à protéger environ 110 hectares de vigne. C'est peu relativement. Aussi se propose-t-on d'en augmenter le nombre, craignant que cela ne soit pas suffisant.

Le thermomètre étant descendu à 1 degré 1/2 au-dessous de zéro, le signal de l'allomage a été donné à 3 heures du matin par les clairons.

Quelques minutes après, on y pouvait joindre d'un coup d'œil vraiment féérique. En 10 minutes, tout était allomé, et la durée des feux, qui est en moyenne de 2 heures chacun, fait espérer que la gelée de cette nuit n'aura porté aucun préjudice à la principale ressource du pays.

**Concours hippique.** — Un concours hippique doit s'ouvrir à Toulouse le samedi 25 juin 1887.

Le programme et le règlement de ce concours sont déposés à la préfecture (3<sup>e</sup> division), où il en sera donné connaissance aux intéressés.

**Concours d'appareils destinés à traiter les vignes.** — Un concours d'instruments destinés à traiter le mildew aura lieu à Blois le 11 juin 1887.

Tous les constructeurs qui présenteront des appareils dont le prix ne sera pas supérieur à 30 fr., pourront prendre part à ce concours.

Le concours est divisé en trois sections, comprenant :

- 1<sup>o</sup> Les appareils destinés à répandre les liquides clairs ;
- 2<sup>o</sup> Les appareils destinés à répandre les liquides épais ;
- 3<sup>o</sup> Les appareils destinés à répandre les poudres.

Dans chaque classe il sera distribué des récompenses.

Tous les instruments présentés au concours seront rendus à la Halle de Blois, le jeudi, 9 juin 1887, à 4 heures du soir.

Les demandes d'admission devront être adressées avant le 1<sup>er</sup> juin 1887 à la préfecture du Loir-et-Cher.

**Moncabrié.** — La foire de Moncabrié n'a pas été belle et les transactions sur les bœufs ont été de peu d'importance.

Les porcs sont en baisse.

Les moutons ou brebis destinés à la boucherie ont subi une hausse sensible.

La volaille était à bon marché.

Les oisons se vendaient de 3 à 3 fr. 50 la paire.

**Prayssac.** — La foire de Prayssac n'a pas été belle, il s'est fait peu de transactions.

Les porcs étaient en baisse.

La volaille était bon marché.

Le blé se vendait de 15 à 16 fr. 50 les 4/5 de l'hectolitre.

Le maïs, de 7 fr. 50 à 8 fr. les 4/5 de l'hectolitre.

Les pommes de terre, de 3 à 3 fr. 50 les 4/5 de l'hectolitre.

**Maladie des chevaux.** — D'après la *Semaine de Bayonne*, le bruit court à Tarbes que presque tous les chevaux du 14<sup>e</sup> d'artillerie sont atteints d'une maladie encore inconnue, mais qui aurait à peu près les mêmes caractères que la fièvre typhoïde dont les effets sur les personnes sont si redoutables.

**L'eau de fleur d'orange.** — Tout le monde connaît l'eau de fleur d'orange et les innombrables emplois qu'elle comporte ; il n'est pas de maison où l'on n'en trouve dans quelque armoire ou petit flacon.

Cette eau se prépare avec les pétales de la fleur que l'on a soin de séparer des autres parties, pistils, ovaires, etc. On en retire également, par la distillation, une huile essentielle, rouge âcre, très odorante : l'essence de Meuli, qui est employé à aromatiser les boissons.

C'est du 25 avril à la fin de mai que se fait d'habitude la cueillette des fleurs d'orange, sur tout le littoral méditerranéen. Très faible au début, la cueillette devient de plus en plus forte, et, à partir du 10 mai, elle est en plein développement.

L'orange, originaire de l'Inde, est probablement arrivé d'Arabie vers la fin du neuvième siècle, mais on ne le signale dans le Midi qu'au cours du seizième siècle. Ce que l'on peut assurer, c'est qu'en 1566, les plantations d'orange des environs d'Hyères, offraient l'aspect de vastes forêts, et que ces arbres étaient également cultivés à Saint-Chamas, à Fréjus, à Cannes, à Vallauris, à Aix et à Marseille même.

De nos jours, c'est à Vallauris surtout que la culture de l'orange semble avoir pris, depuis quelques années, une grande extension.

Le climat de cette localité toujours tempéré, est très propice à la végétation de cet arbre. Aussi peut-on dire que Vallauris, où fonctionnent plus de quinze usines pour la distillation des fleurs, est devenu le centre le plus important pour ce genre d'industrie.

Cette cueillette n'occupe pas moins de deux mille personnes. La récolte est, en effet, ordinairement d'un million de kilogrammes, ce qui, malgré les variations importantes que subit le prix de vente, constitue un revenu important pour les pays où l'on cultive l'orange pour en recueillir les fleurs. De 1880 à 1882, les fleurs d'orange se sont vendues de 30 à 60 francs les cent kilos ; en 1883 la gelée ayant presque entièrement détruit la récolte, le prix s'éleva jusqu'à 350 francs.

L'année dernière les cours varièrent de 75 à 100 francs. Cette année la récolte s'annonce assez bien. Certaines plantations ont, il est vrai, fortement souffert de la gelée, ce qui pourra diminuer un peu la production, mais en revanche la floraison est très belle et promet des fleurs de très bonne qualité.

Le rendement a encore varié beaucoup avec l'époque à laquelle sont cueillies les fleurs. Celles qui sont récoltées au début de la saison, ne rendent guère que cinquante centigrammes d'essence par kilogramme de fleurs ; mais les fleurs cueillies vers la fin de mai, produisent jusqu'à un gramme d'essence par kilo. C'est-à-dire que le rendement moyen d'une année est de sept cent cinquante mille kilogrammes d'essence.

Voilà de quoi calmer bien des nerfs et assaisonner d'innombrables plats de crème.

**CALENDRIER DU LOT. — Mai.**

DATE	JOURS	SAINTS	FOIRES.
22	Diman.	s Bernardin.	
23	Lundi.	s Ubal.	Belmont, L'hospitalet, Mauroux, St-Céré, L'hospitalet-St-Jean St-Germain, Martel
24	Mardi.	s Félix.	Terrou, Rocamadour.
25	Mercur.	s Didier.	Bach, Cardaillac, Labastide-Murat, Montvalent.
26	Jendi.	s Flavien.	Carluçet.
27	Vend.	s Grégoire.	Cazals, Laramière, St-Cernin Puybrun.
28	Samedi	s Philippe.	Montcuq, Soturac, Espédaillac, Montfaucon.

Lunaisons du mois de Mai.  
 ☉ P. L. le 7, à 2 h. 11 du soir.  
 ☽ D. Q. le 14, à 8 h. 27 du soir.  
 ☉ N. L. le 22, à 11 h. 15 du soir.  
 ☽ P. Q. le 30, à 5 h. 20 du matin.  
 Les jours croissent de 1 h. 18 m.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**  
du 14 au 21 mai 1887.

**Naissances.**

- Lescales, Honorine, rue Fondue-Haute.
  - Constans, Marie, rue Ste-Claire.
  - Desseaux, Louis, rue Nationale.
  - Bican, Marie, rue du four Ste-Barbe.
  - Estradel, Marie, rue des Augustins.
  - Clary, Marie, rue Labarre.
- Décès.**
- Bousquet, Bernardine, 16 mois, rue du Temple.
  - Jouclas, Julienne, rue St-Priest.
  - Gélis, Françoise, 58 ans, rue des 3 Baudus.
  - Bourthoumieux, Henriette, 46 ans, rue Nationale.
  - Soulié, Raymond, 42 ans rue Rossignol.
  - Planavergne, Jeanne, 83 ans, rue St-Henri.

**Meubles mangés des vers.**

Pour empêcher le bois des meubles d'être mangé des vers, il suffit d'injecter dans les trous de l'essence de pétrole ou de sulfate de carbone.

Ceci fait, il faut ensuite badigeonner le meuble du haut en bas avec de l'essence de térébenthine.

**Suites de la guerre de 1870**

Tarsul (Côte-d'Or). Depuis la guerre de 1870, je souffrais de douleurs rhumatismales articulaires ; j'avais pris nombre de médicaments sans résultats. J'eus alors la bonne idée de prendre des Pilules Suisses à 1 fr. 50, et depuis lors, je ne ressens plus rien. Pensant être utile à ceux qui se trouveraient en pareil cas, j'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Fasquelle, brigadier de génie retraité. Signature légalisée.

**Nécrologie.** — Nous apprenons avec regret la mort de M. Frey, capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne.

Ses obsèques auront lieu demain, dimanche, à 1 heure et demie, dans l'église Cathédrale.

**DERNIÈRE HEURE**

Paris, 21 mai.

Le Conseil d'Etat a rendu hier son arrêt en ce qui concerne le recours des princes d'Orléans. Il a rejeté purement et simplement leurs requêtes, mais il a annulé la décision du ministre de la guerre en ce qui concerne le prince Murat.

Paris, 21 mai, soir.

Les négociations relatives à la formation du nouveau cabinet n'ont pas encore abouti. M. de Freycinet est venu faire savoir au Président de la République qu'en présence des difficultés qu'il rencontrait sur la formation du ministère, il ne croyait pas pouvoir continuer les démarches qu'il avait commencées.

Paris, 21 mai.

Une secousse assez forte de tremblement de terre a été ressentie hier matin, à 7 heures, dans le département des Alpes-Maritimes. On ne signale aucun dégât.

**BOURSE. — Cours au 20 mai.**

3 0/0	80 37
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	83 60
4 1/2 0/0 ancien	103 90
4 1/2 0/0 1883	108 17

**Dernier cours du 20 mai.**

Actions Orléans	1,290 00
Actions Lyon	1,225 00
Obligations Orléans 3 0/0	390 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	294 75
Obligations Lombardes (jouissance )	294 75

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	350 00
---	--------

Etude de M<sup>e</sup> DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors, cours de la Chartreuse, n<sup>o</sup> 10.

**EXTRAIT**

DE

**jugement de séparation de biens.**

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du dix-huit mai courant, la dame Mélanie Lafargue, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de St-Laurent, a été séparée de biens, d'avec le sieur Pierre Cormane, son mari, propriétaire domicilié avec elle de ladite commune de St-Laurent.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le vingt mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

Outre la curieuse propriété que possède le *Vin de Peptone de Chapoteaut*, de nourrir artificiellement les malades qui ne peuvent digérer les aliments, il en est une qui intéresse vivement le sexe féminin, c'est d'arrêter ces douloureux vomissements qui accompagnent la grossesse, découragent les jeunes mères et leur enlèvent toute énergie. Quinze fois sur vingt, le *Vin de Peptone de Chapoteaut* en obtiendra raison.

**AMMONIURE DE HAUT-BAILLY**

M. P. CARGUE, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, à Cadajac (Gironde), ancien élève de l'Ecole des Hautes-Etudes, chef du Laboratoire du domaine du Haut-Bailly, informe MM. les propriétaires, qu'il est seul en possession de la formule de l'ammoniure de cuivre préparée par tournure et titré, tel que celui qui a été employé, en 1886, par M. Bellot des Minières, à Haut-Bailly (Léognan), et qu'il est prêt à en livrer sur commande.

Envoi franco du prospectus pour renseignements.

**INJECTION BROU**

ZINCOSATURINE 40 ANS DE SUCCÈS  
La seule qui réussit, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.  
J. FERRÉ, Ph<sup>m</sup>. 102, rue Richelieu, PARIS

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & C<sup>e</sup>, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

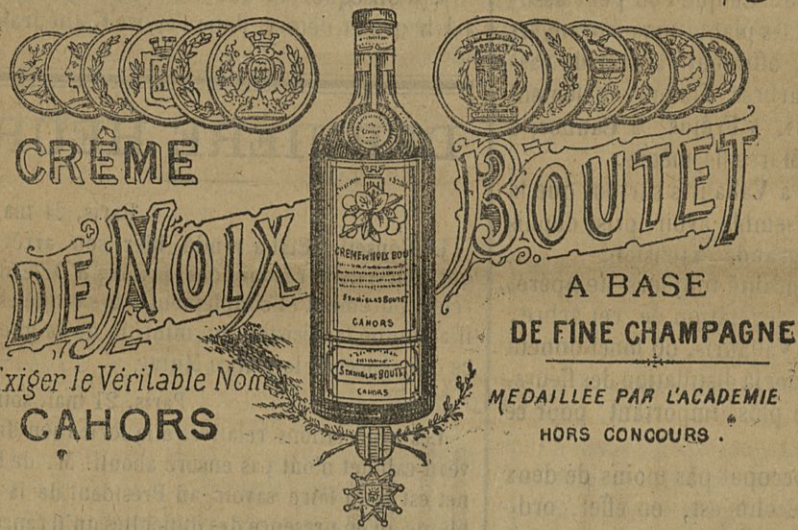
Gravures, Ganz-Fortes, Gravures en Couleur, etc.

au même prix que chez l'Éditeur

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHèque CERTAIN DE FRANCE D'ACQUISITION.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Distillerie centrale du Quercy



MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 3 fr. 50
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 7 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
- Des Costumes en tous genres pour enfants, depuis..... 4 fr.
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes en alpaga, depuis..... 23 fr.
- Des Pare-poussière, depuis..... 7 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix  
BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

TIRAGE 12 JUIN IRREVOCABLE  
**LOTTERIE DE NICE**  
50.000 francs de Lots  
TIRAGE DEFINITIF :  
GROSLOT: 500.000 FRANCS  
1 LOT DE 100.000 FR. 100.000 FR.  
25.000 — 50.000 —  
10.000 — 30.000 —  
5.000 — 15.000 —  
1.000 — 4.000 —  
500 — 2.000 —  
100 — 1.000 —  
200 — 100.000 fr. de Lots en plusieurs Tirages  
Soit à gagner 1.250.000 francs de lots  
Le billet 1 franc chez les débiteurs de tabac.  
au siège du Comité, et chez M. Steude, 119, boulevard Sébastopol, Paris

**La Foncière**  
COMPAGNIE  
D'ASSURANCES SUR LA VIE  
Autorisée par décret du Gouvernement  
Place Ventadour, à PARIS  
Capital social : 40 MILLIONS  
ASSURANCES  
VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE  
Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% dans les BÉNÉFICES de la Compagnie  
Assurances Temporaires.  
Assurances de Survie.  
Assurances de Capitaux différés.  
RENTES VIAGÈRES  
Agents généraux à Cahors : M. ESCOFFIER, 115, boulevard Gambetta, et M. DALET, allée Fénelon.

ÉTABLISSEMENT THERMAL  
**VICHY**  
(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)  
SAISON DES BAINS  
BAIN SODIQUES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.  
Tous les jours, de 15 heures à 18 heures : Théâtre et Concerts au Casino — Musique dans le Parc — Cabinet de lecture — Salon réservé aux Dames — Salons de jeux, de conversation, etc.  
Trafic direct en chemin de fer  
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement  
Écrire : Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

**DENTS & DENTIERES**  
PERFECTIONNÉS GARANTIS  
Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.  
GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.  
TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire !  
\* AUDOUARD \*  
Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze  
A BRIVE  
POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LIÉGODON  
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.  
5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.  
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE  
NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
Le propriétaire-gérant, Laytou.

Grande Culture  
DE  
Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste  
à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.  
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erika

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

**LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES**  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878  
**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, inventeurs & fabricateurs  
**PÉRIGUEUX**  
Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.  
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE  
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS  
FRANÇAISES ET ANGLAISES  
UNIFORMES & LIVRÉES  
COUVERTURES DE VOYAGE  
Manteaux Caoutchouc  
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE  
en 24 heures  
HABILLEMENTS  
TOUTS FAITS  
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grands magasins de Paris.

- Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95
- Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »
- Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »
- Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50
- Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel ; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.  
Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.